



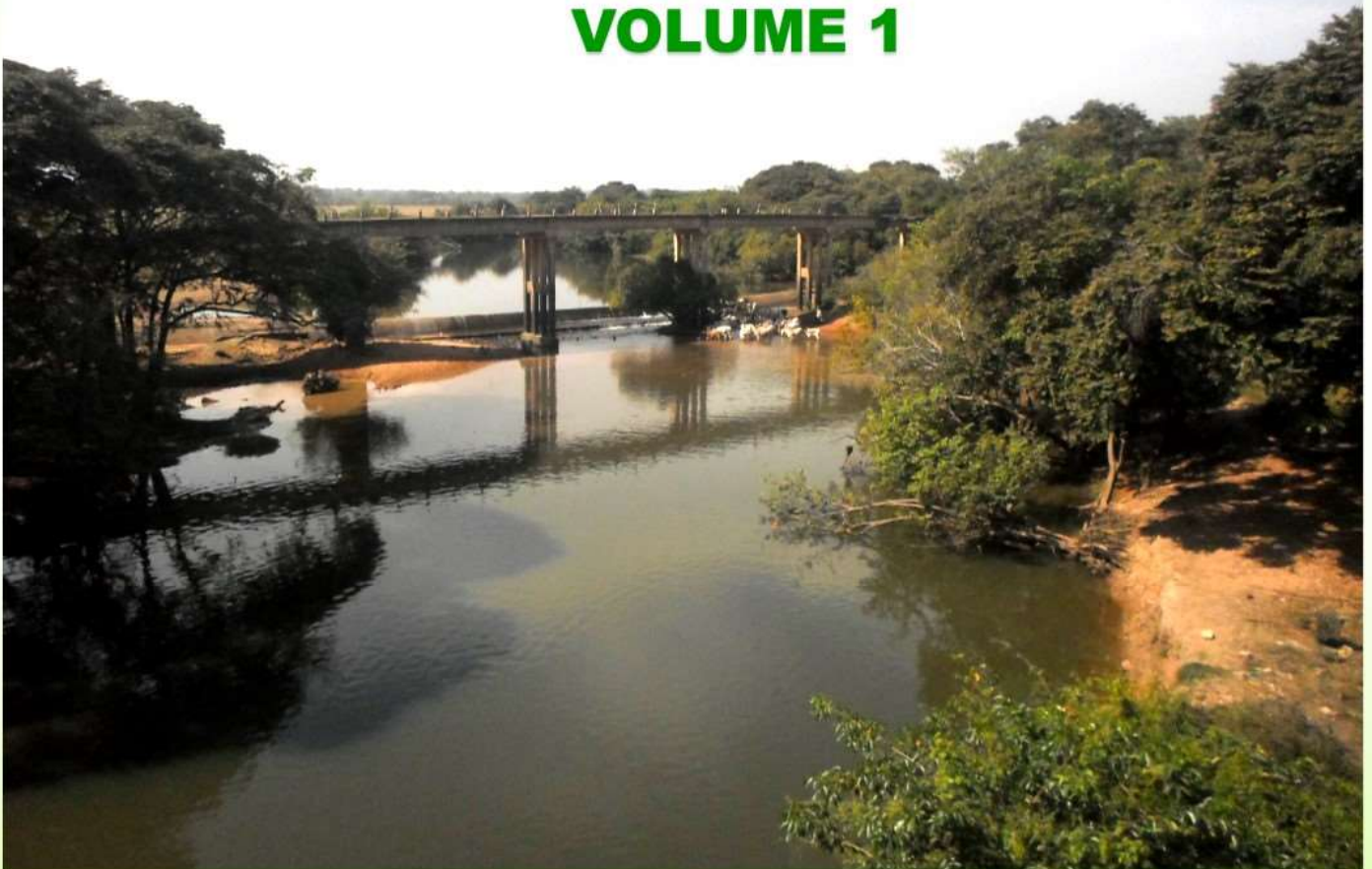
Mieux Comprendre l'Espace

Géovision

**Revue du Laboratoire Africain de
Démographie et des Dynamiques Spatiales**

Département de Géographie -Université Alassane Ouattara

N°008, DÉCEMBRE 2022 ISSN: 2707- 0395
VOLUME 1



République de Côte d'Ivoire

BP V18 Bouaké 01

Téléphone: (+225) 07 07 06 91 71/ 01 03 59 34 32/ 05 05 05 84 01

Courriel: revuegeovision@gmail.com

Site Internet: www.laboraddys.com

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication : Pr MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef : Pr LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef adjoint : Dr ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Dr DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr FOFANA Bakary, Géographe, Chercheur Indépendant

Dr ADOU Bosson Camille, Géographe, Chercheur Indépendant

Dr TANOH Ané Landry, Géographe, Chercheur Indépendant

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Pr MOUSSA Diakité, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BÉCHI Grah Félix, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

PhD : Inocent MOYO, University of Zululand (Afrique du Sud) / Président de la Commission des études africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI)

Pr AFFOU Yapi Simplicie, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ALOKO N'guessan Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BIGOT Sylvain, Université Grenoble Alpes (France)

Professor J.A. BINNS, Géographe, University of Otago (Nouvelle-Zélande)

Pr BOUBOU Aldiouma, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr BROU Yao Télésphore, Université de La Réunion (La Réunion-France)

Pr Momar DIONGUE, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

Pr Emmanuel EVENO, Université Toulouse 2 (France)

Pr KOFFI Brou Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr KONÉ Issiaka, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr Nathalie LEMARCHAND, Université Paris 8 (France)

Pr Pape SAKHO, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr SOKEMAWU Koudzo Yves, Université de Lomé (Togo)

Dr Ibrahim SYLLA, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Dr LOUKOU Alain François, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr VEI Kpan Noel, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr ZAH Bi Tozan, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr DIOMANDÉ Béh Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

Dr SORO Nabegue, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr KOFFI Kan Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr ETTIEN Dadja Zenobe, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Instructions aux auteurs

Dans le souci d'uniformiser la rédaction des communications, les auteurs doivent se référer aux normes du Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines/CAMES. En effet, le texte doit comporter un titre (Times New Roman, taille 12, Lettres capitales, Gras), les Prénom(s) et NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structure d'un texte scientifique comportant : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche méthodologique ; Résultats et Analyse ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Le volume du manuscrit ne doit pas excéder 15 pages, illustrations comprises. Les textes proposés doivent être saisis à l'interligne 1, Times New Roman, taille 11.

1. Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras) ; 1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras, italique) ; 1.2.1. Troisième niveau (Times New Roman, Taille de police 11, gras, italique).

2. Les illustrations : les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré ; taille de police 11, gras). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille de police 10). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

3. Notes et références : 3.1. Éviter les références de bas de pages ; 3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Exemple : (D. MOUSSA, 2018, p. 10) ; -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple : D. MOUSSA (2018, p. 10).

4. La bibliographie : elle doit comporter : le nom et le (les) prénom (s) de (des) auteur(s) entièrement écrits, l'année de publication de l'ouvrage, le titre, le lieu d'édition, la maison d'édition et le nombre de pages de l'ouvrage. Elle peut prendre diverses formes suivant le cas :

- *pour un article* : LOUKOU Alain François, 2012, « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », in *Netcom*, vol. 19, n°1-2, pp. 23-42.

- *pour un ouvrage* : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 364 p.

- *un chapitre d'ouvrage collectif* : CHATRIOT Alain, 2008, « Les instances consultatives de la politique économique et sociale », in Morin, Gilles, Richard, Gilles (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, « Des poings et des roses », pp. 255-266.

- *pour les mémoires et les thèses* : DIARRASSOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.- *pour un chapitre des actes des ateliers, séminaires, conférences et colloque* : BECHI Grah Felix, DIOMANDE Beh Ibrahim et GBALOU De Sahi Junior, 2019, Projection de la variabilité climatique à l'horizon 2050 dans le district de la vallée du Bandama, Acte du colloque international sur « *Dynamique des milieux anthropisés et gouvernance spatiale en Afrique subsaharienne depuis les indépendances* » 11-13 juin 2019, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp. 72-88

- *Pour les documents électroniques* : INS, 2010, *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*. Disponible à : http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf, consulté le 12 avril 2019, 80 p.

Éditorial

Comme intelligence de l'espace et savoir stratégique au service de tous, la géographie œuvre constamment à une meilleure compréhension du monde à partir de ses approches et ses méthodes, en recourant aux meilleurs outils de chaque époque. Pour les temps modernes, elle le fait à l'aide des technologies les plus avancées (ordinateurs, technologies géospatiales, à savoir les SIG, la télédétection, le GPS, les drones, etc.) fournissant des données de haute précision sur la localisation, les objets et les phénomènes. Dans cette quête, les dynamiques multiformes que subissent les espaces, du fait principalement des activités humaines, offrent en permanence aux géographes ainsi qu'à d'autres scientifiques des perspectives renouvelées dans l'appréciation approfondie des changements opérés ici et là. Ainsi, la ruralité, l'urbanisation, l'industrialisation, les mouvements migratoires de populations, le changement climatique, la déforestation, la dégradation de l'environnement, la mondialisation, etc. sont autant de processus et de dynamiques qui modifient nos perceptions et vécus de l'espace. Beaucoup plus récemment, la transformation numérique et ses enjeux sociaux et spatiaux ont engendré de nouvelles formes de territorialité et de mobilité jusque-là inconnues, ou renforcé celles qui existaient au préalable. Les logiques sociales, économiques et technologiques produisant ces processus démographiques et ces dynamiques spatiales ont toujours constitué un axe structurant de la pensée et de la vision géographique. Mais, de plus en plus, les sciences connexes (sciences sociales, sciences économiques, sciences de la nature, etc.) s'intéressent elles aussi à l'analyse de ces dynamiques, contribuant ainsi à l'enrichissement de la réflexion sur ces problématiques. Dans cette perspective, la revue GéoVision qui appelle à observer attentivement le monde en vue de mieux en comprendre les évolutions, offre aux chercheurs intéressés par ces dynamiques, un cadre idéal de réflexions et d'analyses pour la production d'articles originaux. Résolument multidisciplinaire, elle publie donc, outre des travaux géographiques et démographiques, des travaux provenant d'autres disciplines des sciences humaines et naturelles. GéoVision est éditée sous les auspices de la Commission des Études Africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI),

une instance spécialement créée par l'UGI pour promouvoir le débat académique et scientifique sur les enjeux, les défis et les problèmes spécifiques de développement à l'Afrique. La revue est semestrielle, et paraît donc deux fois par an (en anglais et en français).

Bouaké, le 16 Septembre 2019

La rédaction

AVERTISSEMENT

Le contenu des publications n'engage que leurs auteurs. La Revue GéoVision ne peut, par conséquent, être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

SOMMAIRE

LES REFORMES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES FORETS (SODEFOR) ET LEUR IMPACT DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION EN CÔTE D'IVOIRE DE 1980 A 2000, Alain Konan BROU	9
OFFRE DE SANG AU CNTS DE BAMAKO : PROBLÈMES ET STRATÉGIES D'ACCÈS DES POPULATIONS, ¹ Issa DIALLO , ² Anassa TRAORE, ³ Adama TRAORE	19
LA GOUVERNANCE DE L'EAU D'IRRIGATION DANS LE SECTEUR RIZICOLE DE SOSSE-SIBILA EN ZONE OFFICE RIZ SEGOU : ENJEUX ET CONTRAINTES, Baba COULIBALY	30
LE MILIEU RURAL DE LA RÉGION DE GBÊKÊ (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : UN ESPACE MOINS NANTI EN INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES, Souleymane TOURE ¹ , Yao Jean Julius KOFFI ²	42
ÉTUDE DE LA CINÉMATIQUE (1979-2019) DE LA FLECHE SABLEUSE DE LA LANGUE DE BARBARIE, LITTORAL NORD SÉNÉGALAIS, Amadou Abou SY	58
LE COUSINAGE A PLAISANTERIE POUR LA RÉOLUTION DU CONFLIT EN CASAMANCE, Ibrahima BA	70
STRATÉGIES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE), Deagai Parfaite DIHOUEGBEU	80
INSUFFISANCES DE L'ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA PRODUCTION ÉCRITE EN FRANÇAIS : CAS DES CLASSES DE TROISIÈME DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS DE LA COMMUNE DE PORT-BOUËT, Eben-Ezer Kouamé TANON.....	93
CONSTRUCTION DES GRANDS BARRAGES ET PROBLÉMATIQUE DU DÉPLACEMENT DES POPULATIONS : CAPITALISATION DE L'EXPÉRIENCE DU BARRAGE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE KANDADJI AU NIGER, SAIDOU Abdoulkarimou ¹ , KOMBIENI Hervé Azouma ²	110
L'IGNAME : UNE ALTERNATIVE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LA SOUS – PREFECTURE DE DIMBOKRO, AHOUSI N'Guessan Maxime ¹ , KONE Tanyo Boniface ² , DIAKITE Moussa ³	126
ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES SYSTÈMES D'IRRIGATION EN RÉPONSE AUX EFFETS DES VARIABILITÉS CLIMATIQUES SUR LE PLATEAU ADJA AU SUD-OUEST DU BÉNIN, SEWADE SOKEGBE Grégoire ¹ , Clément Codjo GNIMADI ² , HOUNLIHO V. Beaudelaire A. ³	137
DIVERSITÉ ETHNIQUE, DÉMOCRATIE ET LIEN SOCIAL EN AFRIQUE, Afiyo ASSIVON (Sœur Louise de Jésus).....	154

ANALYSE DE L'OCCUPATION ET USAGES DES TERRES SUR L'AXE DAOUKRO-BONGOUANOU (CÔTE D'IVOIRE), Laurent Kouassi KOUAKOU ¹ , Amédée Bosson KOUAME ² , Boris Aubin Kouassi KOUADIO ³ , Béh Ibrahim DIOMANDE ⁴ , Diakité MOUSSA ⁵	166
DRONE AS AN AUXILIARY TOOL FOR DEGRADED MANGROVES CHARACTERIZATION IN THE NORTH OF LIBREVILLE – NW/GABON, Dieudonné Moukétou-Tarazewicz, Jean-Bernard Mombo ² , Marjolaine Okanga Guay ² , Médard Obiang Ebanega ² , Bruno Nkoumakali ² , Leaticia Rogombe ² , Michel Mbadinga ²	181
DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE RURALE DE SOUBAKANIEDOUGOU AU BURKINA FASO, Aridjouma FAYAMA, Dramane DAHANI*	191
COMMERCIALISATION DES LÉGUMES FEUILLES LOCALES : UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ D'AUTONOMISATION DES FEMMES DE LA COMMUNE DE YOPOUGON, Florence YAPO ¹ , Tangologo SILUE ²	207
PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS DANS LA COMMUNE DE GLAZOUE AU CENTRE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN, Tognidè Auguste HOUINSOU ⁽¹⁾ - Paulin Mintongninou HESSOU ⁽²⁾	219
LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DES MOUVEMENTS DE POPULATIONS DANS LA COMMUNE RURALE DE SAABA, OUAGADOUGOU, BURKINA FASO, NIKIEMA Wendkouni Ousmane*, SANOGO Salifou**, et YANOGO Pawendkisgou Isidore***	237
LES SITES ETHNOGRAPHIQUES DE LA VILLE DE GAOUA À L'ÉPREUVE DE L'URBANISATION : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE SAUVEGARDE, BIRBA Noaga ¹ , DA Dar ²	250
DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION DES AGRO-SOCIO-ECOSYSTEMES DES TERRITOIRES DU SINE (SENEGAL), CHEIKH TINE	264
REORIENTATION UNIVERSITAIRE ET PERFORMANCE DES ETUDIANTS A L'UNIVERSITE DE LOME, Yawo Adzéoda HOLU*	278
LES PLAGES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAN PEDRO FACE AUX DÉFIS DU TOURISME DURABLE, BISSOU Guikahué Daniel ¹ , Pascal Hugues AYEKPA ²	291
VALORISATION DES DÉCHETS SOLIDES DU MARCHÉ DE SAN, UNE ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES STRATEGIES D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE, Yakouréoun DIARRA ^{(1)*} , Gaoussou DEMBELE ⁽²⁾	307
ENJEUX DU PROCESSUS DE TERRITORIALISATION DE LA PERIPHERIE DE SAINT-LOUIS AU SÉNÉGAL, NAKOUYE Nicolas	321
LA RÉGIONALISATION AU SÉNÉGAL : ENJEUX ET PERSPECTIVES, Binette NDIAYE	335

L'ARCHEOLOGIE DE LA CONSCIENCE MORALE, Hyacinthe Aboa ACHI.....	348
LE SMARTPHONE EN MILIEU UNIVERSITAIRE À BOUAKÉ (CENTRE CÔTE D'IVOIRE) , KOFFI Yao Julien	357
LES FACTEURS DE L'ENROLEMENT DES JEUNES DANS LES GROUPES EXTREMISTES VIOLENTS AU CENTRE DU MALI, Doudou Ben Béchir NIANG ¹ , Salif KONE ²	370
LA CONCEPTION DE L'ESPACE PUBLIC COMME INSTRUMENT DE MARKETING TERRITORIAL. LE CAS DU PARC LA MEXICANA, Elizabeth ESPINOSA DORANTES, Christof GÖBEL.....	377

DIVERSITÉ ETHNIQUE, DÉMOCRATIE ET LIEN SOCIAL EN AFRIQUE

Afiyo ASSIVON (Sœur Louise de Jésus)

Université de Lomé/ESAG-NDE (Togo)

sistaviadjangba@gmail.com

00228 91 39 78 96

Résumé :

La démocratie s'est imposée dans la modernité comme l'idéal auquel veut tendre toute société humaine. C'est un système de gouvernance dans lequel les populations vivant dans des sociétés caractérisées par une certaine hétérogénéité arrivent à vivre ensemble. Elle est un moyen de consolidation du lien social. Toutefois, si elle est le système envisageable, son effectivité pose problème dans les pays africains en raison d'un certain nombre de dysfonctionnements. Dans certains pays africains, il existe une opposition entre l'option démocratique et sa pratique quotidienne. La pratique démocratique dans les sociétés africaines est, dans une certaine mesure, axée sur la privation des revendications réelles de reconnaissance dont se nourrit toute démocratie véritable. La démocratie suppose un débat d'idées entre acteurs politiques, l'esprit d'entente et non la division et la haine. Mais, en Afrique, l'instrumentalisation ethnique, conduisant à l'affrontement et l'exclusion entre groupes ethniques, met en difficulté l'enracinement démocratique. Ceci constitue un véritable problème pour la démocratie et le vivre-ensemble harmonieux dans les pays africains. Comment surmonter ce paradoxe au cœur de la pratique démocratique en Afrique ? Cet article tente de répondre à cette interrogation en soutenant que l'enracinement démocratique en Afrique doit passer par la reconnaissance des différences et leurs expressions dans la sphère publique. La satisfaction des demandes de reconnaissance de la part des minorités ethniques peut contribuer au progrès démocratique en Afrique. L'objectif poursuivi est de déterminer les conditions d'une démocratie saine en Afrique, gage du lien social.

Mots-clés : Démocratie, ethnie, instrumentalisation, lien social, reconnaissance

ETHNIC DIVERSITY, DEMOCRACY AND SOCIAL BOND IN AFRICA

Abstract :

Democracy has imposed itself in modernity as the ideal towards which all human society strives. It is a system of governance through which people living in societies characterized by a certain heterogeneity come to live together. It is a means of consolidating social ties. However, if it is the conceivable system, its effectiveness poses a problem in African countries due to a number of dysfunctions. In some African countries there is an opposition between the democratic option and its daily practice. Democratic practice in African societies is, to a certain extent, focused on depriving real demands for recognition that nourish any genuine democracy. Democracy presupposes a debate of ideas between political actors, spirit of understanding and not division and hatred. But in Africa, ethnic instrumentalization, leading to confrontation and exclusion between ethnic groups, is challenging democratic entrenchment. This constitutes a real problem for democratic and harmonious living together in African countries. How to overcome this paradox at the heart of democratic practice in Africa? This article attempts to answer this question by arguing that democratic entrenchment in Africa must go through the recognition of differences and their expressions in the public sphere. meeting demands for recognition from ethnic minorities can contribute to democratic progress in Africa. The objective pursued is to determine the conditions for a healthy democracy in Africa, a pledge of social ties.

Keywords: Democracy, ethnicity, instrumentalisation, social bond, recognition

Introduction

La démocratie pluraliste permet d'organiser le pluralisme qui caractérise les sociétés. En tant que système politique, la démocratie pluraliste est une conception politique qui privilégie la pluralité des positions, des intérêts et de leur regroupement dans la société civile. Le concept de démocratie a connu une expansion pendant ces trente dernières années en Afrique, mais son effectivité n'est pas encore réelle à cause de certaines difficultés, notamment la gestion de la diversité ethnique qui caractérise les sociétés africaines. La diversité ethnoculturelle renvoie à la situation d'un État au sein duquel coexistent et sont amenés à entrer en interaction différents groupes identitaires. Elle constitue un défi non négligeable pour les démocraties car le vivre-ensemble harmonieux des différents groupes sur un même espace territorial donné connaît de l'instabilité. En effet, diversité ethnique et démocratie renvoient à deux réalités distinctes dont la mise ensemble en Afrique pose problème. Si la démocratie permet de gérer la diversité, en Afrique, elle est le théâtre d'un conflit permanent qui oppose les groupes ethniques. Le climat politique sur le continent africain est parsemé de tensions, voire des violences qui sapent le vivre-ensemble. Au lieu que la démocratie soit un paramètre d'intégration et de consolidation du lien social, elle se transforme en un facteur de désintégration en entretenant et en amplifiant les oppositions ethniques. Une telle situation conduit parfois à des guerres civiles comme on a pu le constater dans beaucoup de pays sur le continent. Il en résulte, de ce point de vue, que diversité ethnique et démocratie sont incompatibles. D'un côté, l'ethnie serait la source de la situation conflictuelle dans laquelle se trouve l'Afrique. De l'autre, la démocratie serait un terrain fertile à l'expression des revendications ethniques qui menacent la stabilité et le vivre-ensemble au sein des États. Une pareille situation suscite des interrogations suivantes : Face aux divisions ethniques qui sapent la démocratisation de l'Afrique peut-on légitimer la thèse selon laquelle la diversité ethnique et la démocratie sont incompatibles ? La difficile construction de la démocratie en Afrique ne résulte-t-elle pas plutôt de l'instrumentalisation ethnique ? Comment concilier diversité ethnique et démocratie en Afrique ?

C'est à ces interrogations qu'est consacrée cette réflexion qui ambitionne de montrer que le pluralisme ethnique n'est pas la cause du non-enracinement de la démocratie en Afrique. En analysant les raisons du déficit de démocratie que connaît l'Afrique, elle soutient, au contraire, que c'est la mauvaise gestion de cette diversité ethnique qui pose problème. La tâche qui incombe aux États africains est de réussir à articuler la relation entre ethnicité et démocratie pour un vivre-ensemble harmonieux.

Pour ce faire, le travail, organisé autour de trois axes se fonde sur la méthode analytique. Le premier analyse la thèse de l'opposition entre démocratie et ethnie qu'elle remet en cause. Le deuxième explique l'origine des antagonismes interethniques qui s'enracinent dans l'instrumentalisation des ethnies. Il montre que c'est l'instrumentalisation ethnique qui bloque le processus de démocratisation de l'Afrique. Enfin, le dernier montre que pour asseoir une démocratie apaisée où le vivre-ensemble harmonieux serait possible, les dirigeants africains doivent créer les conditions de l'expression des revendications ethniques à partir des droits de reconnaissance différentiels. Les revendications ethniques ne doivent pas être perçues comme antidémocratiques. Au lieu de percevoir les revendications ethniques comme une négation du vivre-ensemble, il faut plutôt les considérer comme un moyen pour les groupes ethniques de dénoncer une situation de domination qui les écarte de la scène politique. Les revendications ethniques sont, en réalité, des luttes pour la reconnaissance selon les dires d'A. HONNETH (2000). La diversité des attachements ethniques et les revendications ethniques dans une société ne compromettent pas le vivre-ensemble harmonieux si elles sont bien gérées.

1. Diversité ethnique et démocratie : l'impossible démocratisation de l'Afrique ?

Au regard de l'état actuel du débat sur le processus de démocratisation de l'Afrique, on peut penser que la démocratie en Afrique serait un leurre. Pour cause, le chemin parcouru depuis plus de trois décennies semble révéler que l'Afrique stagne, voire régresse en matière de démocratie. De ce fait, certaines

théories défendent l'idée de l'impossibilité de démocratiser l'Afrique. La raison qui sous-tend cette position est relative à l'ethnie qui serait un facteur dangereux pour la démocratie et le lien social. La diversité ethnique conduirait à des conflits au sein des sociétés. On peut donc en déduire qu'il existerait une certaine incompatibilité entre diversité ethnique et démocratie. Qu'est-ce que l'ethnie ? Comment se présente-elle dans la construction de la démocratie en Afrique ?

1.1. Les différentes conceptions de l'ethnie

Le pluralisme ethnique est la marque caractéristique des sociétés humaines. Autrement dit, la diversité culturelle est consubstantielle à toute société. Il n'y a donc pas de société, pourrions-nous dire, composée d'une seule ethnie, une société homogène. La diversité ethnique qui caractérise toutes les sociétés humaines du monde n'est pas un phénomène nouveau puisqu'elle est « historiquement une donnée des sociétés humaines » (P. SAVIDAN, 2009, p. 3). Par conséquent, elle n'est pas une spécificité africaine. Des pays comme les États-Unis, le Canada, la France, etc. sont peuplés d'une multitude de groupes identitaires. La diversité ethnique peut se comprendre ainsi comme la situation d'une société au sein de laquelle il existe une coexistence et une interaction entre les différents groupes ethniques. Au sein des sociétés, les individus ont toujours manifesté leur appartenance ethnique puisque l'ethnie constitue une identité pour eux. L'identité ethnique constitue donc un des socles du vivre-ensemble harmonieux.

Le concept d'ethnie bien que fréquemment utilisé demeure flou. En effet, la compréhension que l'on peut avoir du concept d'ethnie pose problème. La réalité ethnique et le concept ethnique sont difficiles à cerner car la réalité est aussi insaisissable que le concept lui-même. D'aucuns qualifient le concept d'ethnie de « fourre-tout » qu'il fallait « jeter par-dessus bord » (M. WEBER, 2003, p. 242). C'est dire que l'ethnie reste une réalité indéterminée qu'on ne peut saisir avec précision. Sa définition est équivoque.

Ainsi, pour la définir, on tente de la lier à l'ethnicité qui n'est en fait que le résultat de son évolution. D'usage récent, l'ethnicité renvoie à une nouvelle approche objective (anthropologique) et subjective (psychologique) du concept d'ethnie. L'approche objective met l'accent sur des critères objectifs dits naturels tels que la langue, l'histoire commune, le lien de sang ou les traits physiques. En se servant de l'étymologiquement, le terme « ethnie » dérive de l'un des quatre termes qui, en grec antique, servaient à désigner les groupes humains : *génos* signifiant « famille, clan, tribu », *laos* signifiant « peuple assemblé, foule », *démos* signifiant « peuple du lieu, citoyens » *ethnos* signifiant « gens de même origine » (G. FERREOL, 2010, p. 44). Ainsi d'une manière générale l'ethnie peut être définie comme un groupement d'hommes, une population humaine descendant d'un même ancêtre, ayant une même origine, une même histoire et possédant une culture et mode de vie homogène, parlant surtout la même langue. Mais, on peut remarquer que l'ethnie est plutôt une construction sociale qu'une donnée naturelle. C'est ce qui amène certains analystes à appréhender le concept d'ethnie du point de vue purement subjectif.

Dans cette lignée, on peut remarquer que le concept d'ethnie est saisi sous l'angle d'identité ; l'identité étant une construction sociale, voire politique. L'ethnicité est donc une identité fondée sur le sentiment d'appartenance. L'ethnie est perçue comme une conscience d'appartenance ou d'identité. Elle n'est donc pas liée aux éléments naturels. C'est en ce sens que J. -L. AMSELLE et E. M'BOKOLO (1985, p. 129) affirme : « Voici des ethnies tels les Hutus et les Tutsis habitant la région des Grands Lacs africains qui ne se distinguent ni par la langue, ni par la culture, ni par l'histoire, ni par l'espace géographique occupé ». En résumé, c'est cette conscience ethnique que désigne l'ethnicité. Elle est donc l'expression de l'identité ethnique. Il faut souligner que cette approche psychologique de l'ethnie met en exergue l'idée que l'ethnie est un instrument de mobilisation sociale et politique. Une telle instrumentalisation serait à l'origine des problèmes de démocratisation de l'Afrique. Mais, tel n'est pas l'avis de certains penseurs.

1.2. L'ethnie : un obstacle à la démocratisation de l'Afrique ?

Certains penseurs soutiennent la position selon laquelle il existe une incompatibilité entre démocratie et diversité ethnique, particulièrement dans le contexte africain. Cette thèse se fonde sur l'idée que la diversité ethnique serait un obstacle majeur au processus de démocratisation dans lequel l'Afrique s'est engagée. L'une des raisons qui explique une telle position est relative au fait que l'hétérogénéité héritée de la colonisation après la balkanisation des territoires africains serait en contradiction avec le modèle étatique importé de l'Occident.

En effet, les nouvelles frontières tracées depuis la conférence de Berlin ont séparé des groupes ethniques qui partageaient les mêmes cultures, qui parlaient les mêmes langues et qui vivaient sur le même espace géographique. Elles ont mis ensemble des groupes diversifiés qui n'avaient pas des liens communs. Ainsi, des groupes ethniques qui n'étaient pas auparavant ensemble sont désormais astreints à demeurer ensemble. La cohabitation devient plus conflictuelle qu'harmonieuse. Dans un tel contexte, on pense que la démocratie « serait un terreau fertile d'une implosion sociale incontrôlable à cause de la diversité ethnique » (B. TONYEME, 2020, p. 271). C'est notamment la position de l'ex président français Jacques Chirac qui soutenait que l'Afrique n'est pas encore mûre pour la démocratie. Pour Chirac, l'incompatibilité entre démocratie et ethnie en Afrique résulte du fait que la diversité ethnique exacerberait les rivalités interethniques pouvant conduire au tribalisme, au nettoyage ethnique ou au génocide. Aussi affirme-t-il :

Les pays d'Afrique ont une caractéristique, c'est d'être divisés, non pas pour l'idéologie. Il n'y a pas d'affrontement idéologique entre Africains dans tel ou tel pays, mais des divisions ethniques. Il y a dans ces pays un très grand nombre de tribus qui ont leurs traditions, qui ont leurs cultures, qui ont leurs histoires et qui se sont toujours battus (D. JUNIOR, 2000, p. 65).

Si sous d'autres cieux la démocratie a pu faire ses preuves, on pense que ce serait le contraire en Afrique ; car la démocratie en Afrique serait propice à l'affirmation des identités au moyen des luttes féroces, à la recrudescence des revendications ethniques. Pour B. TONYEME (2020, p. 271) les cas des Touareg au Mali, des Biafrais ou peuple Ogoni au Nigéria, le conflit dans le Nord-Kivu en RDC entre Babembe et Banyamulenge sont des exemples illustrateurs de revendications ethniques qui mettent en difficulté la démocratie dans ces pays. Une telle analyse montre non seulement qu'il y aurait incompatibilité entre démocratie et diversité ethnique, mais aussi que la démocratie ne serait qu'un cadre propice aux antagonismes ethniques. C'est dans cette logique que s'étaient inscrits des hommes politiques africains pour qui « la démocratie était synonyme de désordres, en attisant les conflits entre factions rivales » (I. MARTINACHE, 2016, p. 75). En conséquence, la diversité ethnique serait donc un danger pour la démocratie en Afrique.

Il appert donc que si la démocratie a du mal à s'implanter en Afrique, l'ethnie serait la cause principale. De l'avis de certains penseurs, les Africains sont tellement attachés à l'ethnie qui constitue leur identité au point qu'ils éprouvent des difficultés à s'approprier les valeurs démocratiques. La démocratie est prise à tort comme le cadre d'expression des revendications ethniques. Les groupes ethniques font une confusion entre l'espace démocratique qui est l'espace de l'expression des libertés et les revendications d'identité. Une telle situation s'explique par le fait qu'en Afrique l'ethnie fait partie intégrante de la culture, des coutumes ; elle fait corps avec l'être humain. De ce fait, l'appropriation des valeurs démocratiques pose d'énormes difficultés, car l'Africain « cède difficilement ou s'approprié avec peine des technologies politiques, juridiques et culturelles importées d'ailleurs » (O. G. MOROKO, 2019, p. 206). Mais, faut-il voir réellement dans la difficile construction de la démocratie en Afrique l'expression des antagonismes ethniques ? La diversité ethnique serait-elle un frein à l'implantation de la démocratie ?

À ces questions disons, sans ambages, que l'idée d'après laquelle la diversité ethnique est une entrave à la démocratie en Afrique est difficile à soutenir jusqu'au bout. Plus haut, nous avançons que toutes les sociétés humaines sont hétérogènes. Ainsi, dire que c'est l'ethnie qui serait à l'origine du non-

enracinement de la démocratie en Afrique conduit à la conclusion que le continent noir est le seul au monde à être hétérogène, ce qui n'est pas exact. Des sociétés pourtant pluriethniques, à l'instar de l'Afrique, ont réussi à se démocratiser avec moins de heurts ethniques ou tribalistes. Pour preuve, la Suisse, le Canada, sont des États démocratiques pacifiques en dépit de la diversité ethnique qui les compose. De même, des pays africains, pourtant hétérogènes, comme le Bénin, le Botswana, le Ghana, le Sénégal connaissent moins d'affrontements ethniques et ethnicistes dans leur processus de démocratisation. Au même moment, des pays qui ne sont pas constitués de plus d'ethnies que ceux précités, à l'instar du Burundi et du Rwanda, peinent à se démocratiser. C'est cette contradiction que souligne B. TONYEME (2020, p. 271-272) en ces termes :

La démocratie n'est pas incompatible avec la présence de plusieurs ethnies ; d'ailleurs, attribuer l'origine des conflits dits ethniques à la seule démocratisation, c'est méconnaître contre toute évidence que ce n'est pas nécessairement dans les pays où il existe une grande diversité ethnique que la démocratie rencontre plus de difficultés à s'implanter.

Dans cette partie nous avons tenté de montrer le rapport d'exclusion entre ethnie et démocratie car les deux termes seraient incompatibles. Toutefois, une telle analyse pose problème en raison de la situation de démocratisation dans différents pays à travers le monde. Les raisons de l'absence de la démocratie dans des pays africains s'enracinent dans l'appropriation des identités ethniques comme instrument de mobilisation politique. L'instrumentalisation ethnique est ce qui explique en partie les crises et conflits en Afrique.

2. L'instrumentalisation ethnique comme obstacle à la démocratie en Afrique

Si l'ethnie est considérée comme une entrave à l'enracinement démocratique en Afrique, il faut dire que la raison est à rechercher ailleurs. Comme souligné un peu plus haut, l'ethnie est abordée aussi bien sous l'angle anthropologique que psychologique. C'est la dimension psychologique qui explique le mieux comment l'ethnie peut être un facteur de déstabilisation politique. Le tribalisme, le régionalisme et l'ethnisme qui paraissent comme les faits marquants et permanents de la vie politique en Afrique sont le résultat de l'instrumentalisation ethnique.

2.1. L'ethnie, un instrument de mobilisation

En effet, l'ethnie peut servir d'instrument de mobilisation politique et sociale. Autrement dit, on peut utiliser l'ethnie comme un moyen pour atteindre des objectifs politiques et sociaux. C'est ce qui est courant en Afrique, et qui parfois conduit à des conflits ethniques. De ce fait, on peut comprendre qu'en soi, l'ethnie n'est pas un problème. Des groupes ethniques peuvent vivre et cohabiter ensemble sans qu'il y ait des heurts. Les affrontements interethniques, les nettoyages ethniques ne surviennent qu'au moment où les leaders politiques font des groupes ethniques un instrument de mobilisation. En se fondant sur les liens de sang, de culture, on peut utiliser l'ethnie à des fins idéologiques. En d'autres termes, l'ethnie sert d'arme au fondement des idéologies politiques en quête du pouvoir. C'est dans cette perspective que B. NAPAKOU (2019, p. 199) affirme que « l'ethnie est utilisée à des fins idéologiques et stratégiques par des dirigeants dont l'unique souci est [la conquête et/ou la conservation du] pouvoir et l'acquisition des biens matériels ; la recherche de l'harmonie sociale n'est pas primordiale ».

C'est à K. MARX qu'on doit la compréhension du terme idéologie. L'idéologie peut se définir comme un système d'idées, des représentations qui dominent l'esprit d'un homme ou d'un groupe social à une époque donnée. Selon K. MARX, l'idéologie désigne la fausse conscience qui résulte de la position de classe des sujets sociaux. Dans *Idéologie allemande* (2002), K. MARX conçoit l'idéologie comme une pure illusion, une construction imaginaire fabriquée par l'aliénation de la division du travail. L'idéologie est donc une fausse réalité que le discours politique présente. C'est un ensemble d'idées, de croyances et de conceptions fausses que l'on présente d'une réalité. L'idéologie vise à légitimer une action, un profit politique. Si l'ethnie est utilisée à des fins idéologiques, c'est qu'on se sert de son ethnie pour atteindre des buts qui, en réalité, ne sont pas forcément ceux de son groupe d'appartenance. C'est une

idéologie que de manipuler les groupes ethniques en leur faisant croire toute sorte de fausseté dans l'intention d'atteindre des buts égoïstes.

L'homme politique n'a que des intérêts personnels. Ainsi, pour parvenir à son but, il est prêt à utiliser tous les moyens possibles. L'instrumentalisation étant la voie la plus simple et la moins coûteuse, l'homme politique, dans des États africains, se sert de l'ethnie comme instrument de mobilisation. Pour ce faire, il faut manipuler son groupe d'appartenance ethnique. Certains hommes politiques n'hésitent pas à dire à leurs groupes identitaires qu'ils sont victimes ou objet de mépris, de déni de reconnaissance et de toutes autres situations qui provoqueraient en eux des sentiments de haine, de révolte, de soulèvement. C'est pourquoi il est si facile de monter des groupes ethniques entre eux en touchant leur sensibilité. La plupart des affrontements interethniques trouvent leur source dans ces genres de manipulations. On pourra avoir à l'esprit les cas de la région anglophone au Nord du Cameroun, des Tigrés en Éthiopie, des Anti-balaka contre les Seleka en République Centrafricaine. Autant de situations qui sont imputables au mobilisationnisme ethnique. Le génocide rwandais est à cet effet la conséquence des manipulations ethniques comme le souligne M. TSHIYEMBE (2001, p. 251) en ces termes : « Les Hutus voient dans la démocratie majoritaire, le seul moyen de mettre fin pacifiquement à la domination Tutsis. Alors que les Tutsis perçoivent la démocratie majoritaire comme une menace mortelle à leur hégémonie et le juge inacceptable ».

2.2. L'ethnisation de la sphère sociopolitique en Afrique

Le phénomène récurrent en Afrique dans ce contexte est le sentiment selon lequel l'accès au pouvoir d'un leader politique donne des avantages à l'ethnie à laquelle il appartient. La partition de la République islamique du Soudan est en partie due à un tel phénomène où on fait croire à un groupe ethnique que seule son accession au pouvoir ferait son bonheur. Dans nos États, lorsqu'une ethnie se sent exclue de la gestion du pouvoir, elle se dit que le seul moyen d'avoir accès au pouvoir et de se libérer de l'emprise de l'autre, c'est de militer en faveur d'un membre qui peut défendre les intérêts de son groupe. Ainsi pense-t-on que seul le contrôle du pouvoir politique permettrait d'accéder à la richesse. L'ethnie qui est au pouvoir n'a aucune vision pour le développement du pays ainsi que l'intérêt du peuple. La gestion du pouvoir se fait de manière clanique. Le pouvoir est considéré comme un patrimoine ou un héritage car les dirigeants et leurs groupes ethniques assimilent les biens publics aux biens privés. Autrement dit, ils pensent que les biens publics ne sont en fait que leurs biens privés. Une confusion qui conduit à une mauvaise répartition des richesses nationales entre les différentes communautés ethniques. Et dans la plupart des cas, l'ethnie du Président est privilégiée au détriment des autres ethnies. Un tel phénomène est à l'origine des sentiments d'injustice, lesquels peuvent engendrer des tensions ou affrontements interethniques. Les citoyens s'accommodent alors de l'idée que seule l'accession de leur ethnie au pouvoir pouvait changer la donne. Les hommes politiques se servent d'une telle idée pour en faire un instrument de lutte. C'est ce qui fait dire à R. DUSSEY (2008, p. 152) que « le jeu politique en Afrique est fondé sur des considérations ethniques. Les décisions prises ne reflètent en rien les aspirations du peuple, mais sont fondées sur des intérêts des groupes ethniques déguisés en partis politiques ». La prépondérance des ethnies dans la vie de certains États africains fait dire à B. TONYEME (2021, p. 11) que « les ethnies ont été et demeurent toujours l'un des principaux éléments qui sont au centre de l'organisation sociopolitique dans la plupart des pays en Afrique ». Selon lui, aucune sphère ne peut être scrutée sans qu'on y retrouve les traces de l'ethnisme.

En effet, il est aisé de comprendre que les partis politiques en Afrique ont une base ethnique. La manipulation politique fait que dans la sphère politique africaine certains partis politiques ont tendance à se créer sur des bases ethniques ou régionalistes, ce qui conduit à la division observée entre le Nord et le Sud dans plusieurs pays africains. Au Togo par exemple, le parti RPT devenu UNIR est d'obédience nordiste et l'UFC/ANC porte le manteau de sudiste. Ainsi, lors des élections, des affrontements sont

monnaie courante entre les partis ayant des connotations ethniques. Les votes ont tendance à avoir un caractère ethnique ; c'est la raison pour laquelle on n'hésite pas à qualifier ces votes de votes ethniques. Les fondateurs des partis, dans ce contexte, deviennent des ambassadeurs de leur ethnie et non de l'ensemble du peuple. Ils n'ont, à vrai dire, aucun projet politique pour leur pays. La seule ambition qui les guide est la conquête et/ou la conservation du pouvoir. La mobilisation ethnique devient un moyen de lutte. A. BATHILY (2005, p. 28) écrit en ce sens : « Les oppositions entre groupes ethniques ou ressortissants d'espaces géographiques différents ou encore des dimensions religieuses découlent avant tout de l'instrumentalisation des catégories identitaires par les dirigeants politiques dans leur course pour la conquête ou la conservation du pouvoir. » Comment s'attendre que dans de telles situations on puisse arriver à une démocratie apaisée ?

À l'issue des élections, à cause de la fragmentation ethnique du territoire, les affrontements éclatent le plus souvent car les perdants ne sont pas disposés à accepter le verdict des urnes. De même, l'ethnie qui est au pouvoir préfère s'y accrocher et combat toute possibilité d'alternance puisque la perte du pouvoir signifie pour elle la perte des privilèges, honneurs et richesses. Alors dans cette atmosphère malsaine, l'absence de possibilité de contester pacifiquement les résultats électoraux et le climat d'oppression conduisent souvent aux révoltes qui sont violemment réprimées. Au vu de cette analyse, on peut donc dire que l'opposition entre ethnie et démocratie n'est qu'apparente. En réalité, c'est plutôt l'instrumentalisation ethnique qui engendre quelquefois des conflits qui perturbent l'enracinement démocratique. L'ethnie n'est donc pas incompatible avec la démocratie.

L'hétérogénéité ou la pluralité ethnique ne peut servir en aucun cas d'argument pour expliquer l'absence de démocratie en Afrique. La démocratie n'est pas non plus un tremplin pour les revendications ethniques. La démocratie suppose le pluralisme et non son absence. Dans une société où l'expression de la pluralité ou de la diversité de points de vue fait défaut, la démocratie ne peut s'éclorre. En ce sens, « pour que la démocratie soit effective, il importe qu'existe des factions rivales de forces similaires, c'est-à-dire d'opinions contraires » (I. MARTINACHE, 2016, p. 78). Dès lors, c'est plutôt la politisation de la vie à tous les niveaux qui est un facteur de déstabilisation politique. Les interminables crises politiques en Afrique depuis les indépendances sont donc dues à un asservissement idéologique, une instrumentalisation ethnique pour conserver le pouvoir ou pour y accéder. Le sentiment ethnique étant plus fort que le sentiment national, la possibilité même d'asseoir une véritable démocratie ne serait qu'illusion. En conséquence, c'est parce que l'ethnie fait l'objet d'une instrumentalisation qu'elle est considérée comme étant négative ou incompatible avec la démocratie, d'une part, et comme un handicap à la cohabitation harmonieuse entre les différentes communautés d'autre part. Comment articuler le lien entre diversité ethnique et démocratie en Afrique ?

3. Reconnaissance et démocratie pour un lien social retrouvé

L'ethnie, dans l'imaginaire de certains penseurs et analystes, serait la cause des conflits et crises politiques qui agitent le continent africain. Elle constitue un handicap de taille à la démocratisation de nos États de telle manière que la solution envisagée est une démocratisation radicale qui fusionnerait toutes les identités dans une sorte d'identité nationale ; car dans leur entendement la démocratie serait un espace propice aux revendications ethnicistes. Par conséquent, ce qui serait mieux pour les pays africains est l'homogénéisation identitaire. Cette théorie se trouve déjà chez le politologue allemand C. SCHMITT pour qui la démocratie présuppose la destruction de l'hétérogénéité au profit de l'identité nationale.

3.1. La théorie de l'homogénéité nationale comme condition de la démocratie et du lien social

En effet pour C. SCHMITT, l'enracinement démocratique présuppose l'identité des gouvernants et des gouvernés. Dans cette veine, l'essence de la démocratie est donc l'homogénéisation. L'identité nationale est nécessaire à la démocratie. Le peuple, en démocratie, doit être homogène pour que le vivre-ensemble soit possible et la démocratie réalisable. Pour l'auteur de la *Théorie de la constitution*, il ne peut exister de démocratie que sous forme de démocratie nationale excluant toute diversité. Il affirme à cet effet : « Un État démocratique qui trouve dans l'homogénéité nationale de ses citoyens la condition préalable de sa démocratie répond au fameux principe de nationalité selon lequel une nation forme un État, un État englobe une nation » (C. SCHMITT, 1993, p. 360). Par cette homogénéité nationale, C. SCHMITT entend une égalité substantielle qui devrait exister entre les citoyens d'un État donné.

Ainsi, l'idée est d'arriver à ce que la volonté des gouvernants soit identique à celle du peuple. En d'autres termes, lorsque le peuple est homogène, lorsque le peuple et les gouvernants partagent la même identité cela fait que c'est la volonté du peuple qui est exécutée par les gouvernants. La volonté du peuple et des gouvernants étant identique il n'y a plus de raison de parler de droit des minorités puisque dans un État où l'homogénéité est accomplie les représentants n'ont d'autres qualifications que d'être des représentants de l'ensemble de la communauté nationale et non plus de quelques-uns. De ce fait, l'homogénéité est donc nécessaire au fonctionnement de la démocratie. C'est ce qui fait dire à M. KAUFMANN (2002, p. 321) que dans la pensée schmittienne « la démocratie présuppose donc nécessairement d'abord l'homogénéité et deuxièmement, si cela est nécessaire l'éviction de, ou la destruction de l'hétérogène ».

Le but visé par une telle théorie est de préserver l'unité nationale afin que le vivre-ensemble soit harmonieux. C'est une théorie qui a pour souci de pacifier les sociétés, c'est-à-dire d'éviter que les revendications des groupes minoritaires ne mettent à mal la cohésion nationale. Dans le cadre des États africains, les dirigeants se sont opposés à toute forme de revendication. C'est ce qui explique les résistances de la part de la classe dirigeante à toute forme de pluralisme. On voit ainsi pourquoi la thèse schmittienne a recueilli l'assentiment des dirigeants africains au lendemain des indépendances.

Après les indépendances, l'élite dirigeante africaine était hostile au pluralisme démocratique et prônait, au contraire, une démocratie à parti unique qui rassemblerait « toutes les identités ethniques dans une sorte de creuset identitaire national » (B. TONYEME, 2020, p. 271). C'est dans ce contexte que les partis uniques s'installèrent un peu partout en Afrique en opposition à toute revendication. Pour l'élite politique d'alors, le multipartisme serait une anomalie pour la construction des États à peine naissants. C'est dans cette logique que se sont inscrits des dirigeants africains tels que Félix Houphouët-Boigny, Mobutu Sese Seko, Léopold Sédar Senghor, etc. Dans le document intitulé *Le règne des partis uniques en Afrique*, réalisé par E. M'BOKOLO et al, les élites dirigeantes soutiennent la nécessité d'avoir un parti unique dominant dont le but est de contenir les contradictions internes et d'unifier toute la population en une unité nationale. C'est cette idée qui sous-tendait la création des partis uniques, notamment le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) au Togo sous le régime Eyadema. La suite de l'histoire nous a instruit que malgré le fait que l'élite politique africaine ait choisi de mettre le sentiment ethnique hors de la scène politique et de l'édification de l'État, la pacification démocratique n'est pas atteinte et les antagonismes ethniques continuent par fragiliser le paysage politique africain à cause de la dictature qui s'était installée. Cette analyse est partagée par A. BATHILY (2005, p. 24) lorsqu'il soutient que :

Presque partout, dans les pays libérés du colonialisme, le Parti unique ou dominant a abouti au mimétisme idéologique, au culte de la personnalité du « père de la nation » ou du dictateur militaire et par voie de conséquence, à l'étouffement des idées politiques, à l'oppression des identités considérées minoritaires dans l'espace public national.

La thèse de l'identité nationale telle qu'elle a été mise en œuvre en Afrique comporte deux problèmes majeurs. Le premier, il est difficile de parvenir à une identité parfaite entre gouvernants et gouvernés. Il n'est pas possible de penser que tous les citoyens veulent la même chose. Le risque que cela comporte c'est que les gouvernants peuvent imposer de gré ou de force leur volonté à l'ensemble de la population. Ils peuvent orienter les sentiments des citoyens selon leurs intérêts. De même, lorsque les circonstances le permettent, certains groupes peuvent être considérés par les gouvernants comme dangereux pour l'unité nationale. Ces groupes peuvent être victimes d'extermination. La volonté des gouvernants sera la volonté dominante qui exclut toute possibilité de manifester des volontés contraires à la leur. En pareille situation, il n'est pas évident que la classe politique dirigeante prête attention aux besoins et aux attentes des citoyens. La conséquence est que les libertés individuelles et collectives seront étouffées, compromettant par la même occasion la cohésion sociale.

Le second est de figer l'identité des êtres humains ou de les réduire à quelque chose qu'ils ne sont pas. La réalité humaine est que les hommes sont caractérisés par leur diversité, leur différence comme le souligne B. TONYEME (2020, p. 272). Les éléments caractéristiques d'une identité, notamment l'appartenance ethnique, évoluent et changent au gré des circonstances historiques. Avec le phénomène de la mondialisation et le brassage culturel on assiste à l'avènement d'autres formes d'identités ou à une multiplicité d'identités. Ainsi, fondre les hommes dans une identité donnée c'est leur faire du tort, c'est méconnaître la richesse et l'atout que constitue cette différence humaine. L'identité nationale est aveugle aux différences ethniques qu'elle exclut. L'idée d'une identité nationale se faisant au mépris de la diversité ethnique peut être source des frustrations.

3.2. La reconnaissance de l'identité ethnique : un préalable à la démocratie et au lien social

L'identité ethnique est un objet de reconnaissance. Ne pas la prendre en compte dans la construction du lien social peut créer des sentiments de rejet et entraîner des luttes pour la reconnaissance qui s'expriment de manière violente. Il faut dire que la formation de l'identité d'une personne est étroitement liée à la reconnaissance de son être en tant qu'être humain. En effet, chaque individu ressent le besoin d'être reconnu en tant que tel car chaque être humain a une identité et aspire à être reconnu, à être respecté. La reconnaissance identitaire est à cet effet primordiale pour qu'un individu puisse forger sa personnalité. La reconnaissance identitaire est le facteur qui donne sens à la dignité d'un individu ou d'un groupe. C'est donc par elle qu'un individu ou un groupe se définit. De l'avis de C. TAYLOR (2009, p. 41) l'être humain ne devient un soi que dans un espace social de reconnaissance réciproque. Aussi précise-t-il : « La thèse est que notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence, ou encore par la mauvaise perception qu'en ont les autres ». L'identité d'une personne étant une définition de soi, la reconnaissance est ce qui renforce l'estime de soi. Dans le même sens A. CORTINA (2020, p. 519) soutient que « la reconnaissance publique de la culture avec laquelle une personne s'identifie est un élément indispensable au renforcement de son identité et de son estime de soi ». Pour B. TONYEME (2020, p. 78) l'identité qui est inhérente à l'homme, qui fait son humanité doit être reconnue et prise en compte car tout homme ne se définit et n'a de sens que par rapport à son identité, ce en quoi il se reconnaît et s'identifie. Si le lien social établi grâce à la citoyenneté est aujourd'hui en crise comme le souligne I. MARTINACHE, (2016), N. FRASER (2011) pense que cette crise serait non seulement liée aux inégalités économiques, mais aussi aux injustices résultant des dénis de reconnaissance.

En effet, ce que les individus réclament dans les revendications culturelles, c'est la reconnaissance, le respect de leur identité et de leur appartenance. Cela signifie que l'identité de soi ou du groupe auquel on appartient mérite le respect. C'est dire qu'on doit accorder une importance aux spécificités ou aux particularités qui distinguent les individus ou les groupes d'appartenance par rapport à ce qui est universellement partagé. Les sociétés humaines sont colorées d'une multiplicité d'identités. La pluralité étant la caractéristique de toute société, chaque identité ne peut qu'être reconnue ou prise en compte dans l'organisation politique en vue d'un vivre-ensemble pacifique. La démocratie doit être l'espace où

toute identité doit s'exprimer et non se dissoudre dans une culture dominante. Elle fait appel à toutes les composantes de la société, à la participation de la gouvernance publique sur un pied d'égalité. Elle ne doit pas faire taire les différences. Elle les organise au contraire en vue d'une collaboration pacifique. Démocratie et diversité ethnique ne s'excluent pas contrairement à ce qu'on peut laisser entendre. De ce fait, les Africains dans la construction de leurs sociétés doivent relever le défi de faire cohabiter toutes les ethnies en permettant leur expression dans l'espace public.

Si la démocratie est le cadre politique qui valorise la pluralité et la différence, la tâche des Africains est de permettre l'expression de cette diversité. Dans cette perspective, les Africains doivent faire de sorte que l'ethnie qui est une réalité consubstantielle aux sociétés africaines ne soit plus un moyen de mobilisation politique.

Dans l'espace démocratique africain, la coexistence des différentes ethnies ne sera possible que par l'octroi des droits différentiels aux groupes ethniques et à leur parfaite égalité. Dans cette logique, les États africains doivent créer un cadre juridique permettant la reconnaissance et l'expression des identités particulières. En ce sens, les différents groupes identitaires, notamment ethniques, doivent se voir accorder des droits différentiels. L'attribution de ces droits par l'entremise d'un cadre juridique assaini faciliterait l'intégration et l'inclusion des cultures. Ce cadre juridique peut servir de levier de protection pour les individus et les groupes qui auront la confiance aux institutions et se sentiront en sécurité. C'est dans cette logique que J. HABERMAS (2014, p. 316) écrit :

Dans les sociétés multiculturelles, la coexistence à égalité de droits entre les différentes formes de vie offre à chaque citoyen la chance de grandir sans être offensé dans le monde culturel de ses origines et de s'expliquer avec cette culture - comme avec toute autre -, de la perpétuer de façon conventionnelle ou de la transformer (...).

De ce fait, la reconnaissance de la différence au moyen des droits offre une garantie à la cohabitation pacifique des différents groupes dans une société pluraliste comme les sociétés africaines multiethniques. L'avantage qu'offre ce droit de reconnaissance en dehors de la protection des individus et des groupes, c'est la possibilité d'un dialogue interculturel compréhensif.

Dans cette perspective, les groupes ethniques seront prêts à dialoguer entre eux, car de ce dialogue on apprend non seulement à se connaître, à se donner un sens, mais aussi à reconnaître les intérêts des uns et des autres afin de pouvoir définir des objectifs communs. C'est donc en absence de ce dialogue interculturel qu'il est impossible d'élucider les intérêts de chaque groupe et de forger un projet commun capable de rassembler. Le dialogue est, de ce point de vue-là, nécessaire à la définition de l'identité de soi en relation avec les autres et la possibilité de vivre ensemble avec des objectifs qui nous lient. C'est ce que A. CORTINA (2002, p. 523) a appelé une éthique interculturelle compréhensive. Dans son esprit, c'est « seul du dialogue interculturel, de la compréhension profonde des intérêts de personnes possédant divers bagages culturels, [que] peuvent surgir les matériaux permettant de construire une société juste » et harmonieuse. Dès lors, pour que la démocratie puisse être une réalité en Afrique dans un contexte de multiethnicité, on doit engager les ethnies dans un processus de reconnaissance réciproque au moyen d'un cadre juridique afin que le dialogue interethnique puisse s'instaurer et permettre par la même occasion, un vivre-ensemble harmonieux autour des projets communs.

Conclusion

Comment réussir à construire une société démocratique pacifiée en Afrique où la multiethnicité est une réalité qu'on ne peut évacuer ? Telle est la préoccupation de cette recherche. Nous avons d'abord essayé de montrer les arguments qui militent en faveur de l'incompatibilité entre démocratie et diversité ethnique. La raison fondamentale était que l'ethnie est un obstacle au vivre-ensemble car elle est source de conflits ; par conséquent, la démocratie serait un espace propice aux revendications ethniques qui

mettraient en difficulté la construction des États africains. L'argument d'une démocratie qui rassemblerait toutes les identités en une seule identité nationale est contraire à l'esprit démocratique qui permet l'expression de la pluralité. La source majeure de la difficile démocratisation des États africains est l'instrumentalisation des ethnies. Les ethnies sont utilisées comme une arme politique dans le but de conserver ou d'accéder aux pouvoirs. Ce contexte d'instrumentalisation dans lequel est plongé le continent africain ne permet donc pas l'entente et la cohésion entre les groupes ethniques qui sont victimes des injustices.

De ce fait, au lieu de penser l'ethnie et la démocratie comme deux termes qui s'excluent, il faut plutôt percevoir l'ethnie comme un atout car elle peut contribuer à assoir le vivre-ensemble harmonieux ou à consolider le lien social. Ainsi, pour construire un État démocratique en Afrique, il faut déconstruire le mythe de la négation qui entoure l'ethnie et lui permettre de jouer sa fonction qui est celle de rassembler. Pour ce faire, il est nécessaire d'asseoir les conditions d'une expression de toutes les différences par l'octroi des droits de différence. L'octroi des droits de reconnaissance permettra à chaque individu d'accéder à la conscience de soi et de jouer un rôle dans la société. C'est au vu de cela que la reconnaissance joue un rôle dans l'identité d'un individu. Sur ce, J. HABERMAS (2014, p. 99) affirme que chaque individu « a droit à une triple reconnaissance : on doit pouvoir trouver une égale protection et un égal respect, à la fois dans son intégrité d'individu irremplaçable, de membre d'un groupe ethnique ou culturel, et de citoyen, c'est-à-dire membre de la communauté politique ».

Bibliographie

AMSELLE Jean-Loup, M'BOKOLO Elikia, 1985, *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 238 p.

BATHILY Abdoulaye, 2005, « La démocratie en Afrique de l'ouest : État des lieux », in *La construction de la paix et de la démocratie en Afrique de l'Ouest. Forum des partis politiques, des médias et de la société civile en Afrique de l'ouest*, OCDE, Cotonou (Bénin), Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, p. 23-32.

CORTINA Adela, 2002, « Citoyenneté interculturelle active » in SOSOE Lukas (dir.), *Diversité humaine : démocratie, multiculturalisme et citoyenneté*, Canada, Les Presses de l'Université de Laval/L'Harmattan, p. 515-524.

DAVID Junior, 2000, *Quand l'Afrique s'éveillera ?* Yaoundé, Nouvelles du Sud, 224 p.

DUSSEY Robert, 2008, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, Paris, Jean Picollec, 252 p.

FERREOL Gilles, 2010, *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Armand Colin, 332 p.

FRASER NANCY, 2011, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 182 p.

HABERMAS Jürgen, 2014, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Pluriel, 534 p.

HONNETH Axel, 2000, *La lutte pour la reconnaissance. La grammaire morale des conflits sociaux*, Paris, Cerf, 352 p.

KAUFMANN Mathias, 2002, « Loyauté à l'État et droits des minorités » in SOSOE Lukas (dir.), *Diversité humaine : démocratie, multiculturalisme et citoyenneté*, Canada, Les Presses de l'Université de Laval/L'Harmattan, p. 321-330.

MARTINACHE Igor, 2016, *La citoyenneté, un lien social en crise ?*, Paris, Bréal, 156 p.

MARX Karl, 2002, *Idéologie allemande*, Edition numérique réalisée par le classique des sciences sociales, Chicoutimi, Canada [1845].

M'BOKOLO Elikia, SAINTENY Philippe et FERRARI Alain, *Afrique[s], une autre histoire du 20^e siècle. Acte 3 : Le règne des partis uniques*, vidéo diffusée sur la chaîne française France 5.

MOROKO Olivier Gnahoua, 2019, « L'interférence ethnique dans la citoyenneté des États africains », *Revue Échanges*, vol. 1, n° 12, p. 199-212.

NAPAKOU Bantchin, 2019, « De la réification ethnique en Afrique », *Revue Échanges*, vol. 1, n° 13, p. 192-208.

SAVIDAN Patrick, 2009, *Le multiculturalisme*, Paris, PUF, 128 p.

SCHMITT Carl, 1993, *Théorie de la constitution*, Paris, PUF, 576 p.

TAYLOR Charles, 2009, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Fayard, 147 p.

TONYEME Bilakani, 2021, *L'ethnie et le pouvoir politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 261 p.

TONYEME Bilakani, 2020, « Diversité ethnique et démocratie en Afrique : Quelle gestion pour une justice sociale ? » in GOEH-AKUE N'buéké Adotévi, TCHASSIM Koutchoukalo et BALLONG Iba Billina (dir.), *Démocratie, gouvernance locale et justice sociale en Afrique et au-delà*, Paris, L'Harmattan, p. 271-281.

TSHIYEMBE Mwayila, 2001, *État multinational et démocratie africaine : sociologie de la renaissance politique*, Paris, l'Harmattan, 270 p.

WEBER Max, 2003, *Économie et société*, tome 2 : *L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Pocket, 410 p.